



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers : 29
Communautaires en exercice : 25
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 07/10/2026
Affichage : 07/10/2026

Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 14 octobre à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henry PROUHEZE, Magali ROUX, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Pascal DELMAS, Yannick FABRE, Bénédicte VARVAT

Pouvoirs : Pascal DELMAS à Anne-Marie PIJEAU, Yannick FABRE à Claude SOLIGNAC, Bénédicte VARVAT à Jean-François COLLANGE

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Comme évoqué lors du Conseil communautaire du 20 novembre 2025, plusieurs nouveaux praticiens souhaitent s'installer sur le territoire. Afin de répondre à ces besoins et favoriser l'accueil de ces professionnels de santé, il a été proposé d'engager une extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Le projet initial prévoyait la création de deux cabinets supplémentaires, d'une salle de réunion ainsi que d'un dégagement, représentant une surface totale d'environ 100 m².

Pour financer cette opération, la collectivité entend mobiliser plusieurs dispositifs de financement, notamment le Fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS), des financements régionaux, des crédits LEADER ainsi que la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), avec pour objectif de bénéficier d'un taux de financement public pouvant atteindre 80 % du coût de l'opération.

Afin de pouvoir répondre à certains appels à projets et solliciter les financements correspondants, une première estimation financière de l'opération avait été établie et avait servi de base au dépôt des premières demandes de subvention.

Depuis lors, des échanges ont été engagés avec les professionnels de santé actuellement installés au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, afin de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs attentes dans la définition du projet. Ces échanges ont conduit à faire évoluer le projet initial et à retenir une nouvelle configuration.

La taille des 2 cabinets médicaux passent de 16 à 30 m² chacun. La salle de réunion s'étendra sur près de 39 m² et disposera d'une entrée indépendante.



Cette nouvelle version du projet, mieux adaptée aux besoins exprimés par les professionnels de santé, entraîne une augmentation du coût prévisionnel de l'opération de 44 464 € par rapport à l'estimation initiale.

Il convient, en conséquence, d'actualiser le coût prévisionnel de l'opération et de revoir en conséquence le plan de financement afin de tenir compte de cette évolution.

Vu le projet d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle présenté en séance ;

Vu la délibération n°2025-107 du 17 décembre 2025 relative au plan de financement du projet d'extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Vu l'attribution de la subvention de la DSIL obtenue

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

D'APPROUVER le nouveau projet d'investissement tel qu'il est présenté pour un montant de 281 291 € HT

D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Dépenses éligibles	dépenses éligibles	Montant d'aide	Taux d'aide sur dépenses totales
FMIS (ARS)	281 291,00 €	35%	98 452,00 €	35%
DSIL obtenu	240 827,00 €	20%	48 165,00 €	17%
Région	281 291,00 €	16%	100 349,00 €	16%
LEADER	228 828,00 €	15%	34 325,00 €	12%
Autofinancement			56 259,00 €	20%

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 22/10/2026

ID : 048-200006930-20261014-2026_155-DE



DE DONNER MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISER** à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet (demandes de financement)

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président.

Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.